

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 27 janvier 2006

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CNR)
Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) a annoncé le 24 janvier 2006, que son conseil d'administration a approuvé un fractionnement d'actions sur la base de deux pour une de toutes les actions en circulation de la compagnie.

Le fractionnement d'actions sur la base de deux pour une prendra la forme d'un dividende en actions. Les actionnaires recevront une action ordinaire additionnelle de CN pour chaque action ordinaire détenue. Le dividende en actions sera payable le 28 février 2006 aux actionnaires inscrits à la fermeture des marchés le 22 février 2006.

Fractionnement d'actions – détails du rajustement:

- **DATE EX-DISTRIBUTION :** 20 février 2006
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** 22 février 2006
- **DATE DE PAIEMENT :** 28 février 2006

Circulaire no : 021-2006

CDCC - détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur CN seront rajustées comme suit:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 20 février 2006
- **SYMBOLES DES OPTIONS :** CNR
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Doubé
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions ordinaires CN
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVÉE :** À compter du 20 février 2006, les limites de positions et de levées resteront inchangées à 75 000 contrats
- **CUSIP :** 136375102

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

La Bourse - détails du rajustement:

<p>Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options <u>ne seront pas modifiés automatiquement</u> pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc <u>être réenregistrés</u> dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.</p>
--

À l'ouverture des marchés, le 20 février 2006, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries CN comme suit:

Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada				
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée en vigueur lundi le 20 Février 2006	Code des prix de levée	Symbole ajusté
CNR	68,00 \$	34,00 \$	M	CNX
CNR	70,00 \$	35,00 \$	G	CNX
CNR	72,00 \$	36,00 \$	O	CNX
CNR	74,00 \$	37,00 \$	Q	CNX
CNR	76,00 \$	38,00 \$	X	CNR
CNR	78,00 \$	39,00 \$	Z	CNR
CNR	80,00 \$	40,00 \$	H	CNR
CNR	85,00 \$	42,50 \$	V	CNR
CNR	90,00 \$	45,00 \$	I	CNR
CNR	95,00 \$	47,50 \$	E	CNR
CNR	100,00 \$	50,00 \$	J	CNR
CNR	110,00 \$	55,00 \$	K	CNR
CNR	120,00 \$	60,00 \$	L	CNR

Les prix de levée peuvent varier selon les prix de fermeture de l'action sous-jacente le vendredi 17 février 2006.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3548 ou le service des opérations de CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale